

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 mars 2024 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2022-2023 du Grand Théâtre de Genève.

30 juin 2025

Rapport de M. Luc Zimmermann.

Cette proposition du Conseil administratif a été renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance du 29 avril 2024. La commission l'a étudiée lors des séances des 19 mars et 1^{er} avril 2025, sous la présidence de M^{me} Michèle Rouillet. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Maeva König, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre c) du statut du Grand Théâtre de Genève,

décide:

Article unique. – Le rapport d'activité de la saison 2022-2023 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève incluant le rapport de gestion, les comptes, le bilan et le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 est approuvé.

Séance du 19 mars 2025

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique, accompagné de M^{me} Carole Trouseau, secrétaire générale du Grand Théâtre de Genève (GTG), M. Aviel Cahn, directeur général, et M. Xavier Oberson, président de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)

M. Kanaan indique qu'il interviendra brièvement, la délégation de la Fondation étant chargée de présenter les comptes annuels. Il profite néanmoins de

cette occasion pour faire un point sur plusieurs aspects relatifs au Grand Théâtre (GTG). Il commence par souligner que les modalités de l'Accord culture de décembre 2022 continuent à être respectées, ce qui constitue une avancée notable. Il annonce que le Conseil d'Etat a confirmé le versement des aides financières pour l'année 2025 en faveur des institutions culturelles, conformément aux engagements pris. Le GTG bénéficiera ainsi d'un financement de 600 000 francs. L'arrêté du Conseil d'Etat ayant été validé ce jour, il est consultable sur le site du Canton. Cette décision marque une première étape vers l'obtention d'un financement total supplémentaire de 1,2 million de francs dès 2026.

Il précise que cette évolution implique la mise au point d'une convention quadripartite avec le Canton et l'association des communes genevoises (ACG), qui apporte une contribution annuelle de 2,5 millions de francs. Une négociation sur ce sujet devra avoir lieu en 2025, le dépassement du seuil de 800 000 francs nécessitant la présentation d'un projet de loi conforme à la loi cantonale sur les indemnités et les aides financières (LIAF). Il appartiendra alors au Grand Conseil de se prononcer sur cette subvention dès 2026. Il rappelle que, par le passé, certains avaient exprimé du scepticisme quant au respect des engagements pris; il se félicite aujourd'hui du respect des accords en vigueur.

Il poursuit en abordant la question des statuts révisés de la Fondation du Grand Théâtre (FGTG). Il indique que la loi de ratification est entrée en vigueur la semaine précédente, à l'échéance du délai référendaire. Par conséquent, les nouveaux statuts prendront effet à compter du 1^{er} juillet 2025. Il souligne que, pour le Conseil municipal, ces modifications n'engendreront pas de changements fondamentaux, le principe d'un siège par groupe politique représenté étant maintenu.

Toutefois, des ajustements seront apportés en ce qui concerne les autres représentations. Ainsi, le nombre de sièges attribués au Conseil administratif passera de cinq à trois. Par ailleurs, un siège de droit sera désormais accordé à l'ACG et un autre au Cercle des mécènes. Deux sièges d'observateurs — le premier existe déjà de manière informelle — seront officialisés pour la commission du personnel et pour le Canton. Il précise que le Conseil administratif adressera un courrier aux différentes entités concernées afin de formaliser ces nominations.

Il explique que cette nouvelle gouvernance est transitoire. Une négociation avec le Canton est prévue pour l'année 2026 et 2027, en vue d'instaurer une répartition équilibrée de la gouvernance et du financement, à raison de 50% pour le Canton et de 50% pour la Ville. Il indique que cette réforme inclura également une consolidation des comptes intégrant la gestion du bâtiment. Cette démarche nécessitera une coordination avec les départements cantonaux concernés, à savoir le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) et du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL). Une fois cette transition finalisée, une nouvelle révision des statuts sera entreprise afin d'assurer une représentation équi-

table du Canton et de la Ville au sein du Conseil de fondation, tout en maintenant vraisemblablement les sièges attribués au Cercle des mécènes et à l'ACG.

Abordant la question du chantier de la machinerie du GTG, il rappelle que le Canton s'était engagé à verser un financement de 8 millions de francs. Il se réjouit d'annoncer que ce crédit a été voté à l'unanimité et sans débat par le Grand Conseil en février. Il ajoute que cette décision aura des répercussions sur le Conseil municipal, qui devra être saisi de cette contribution pour la valider formellement. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un crédit supplémentaire à la charge de la Ville, cette démarche sera l'occasion d'examiner d'autres aspects liés à l'évolution du chantier et de faire un point d'étape sur l'ensemble du projet.

Il conclut en abordant la négociation en cours sur le futur statut du personnel. Il reconnaît que les discussions sont particulièrement complexes, non seulement en raison de divergences de points de vue, mais également en raison de la diversité des métiers exercés au sein du GTG. Il souligne que cette institution reposait jusqu'à présent sur un fonctionnement fluctuant, avec des emplois fixes, des renforts ponctuels et des intermittents, dont certains sont régulièrement sollicités chaque année. L'enjeu, selon lui, est donc de parvenir à concilier la stabilité des conditions de travail avec la flexibilité requise pour le bon fonctionnement de la maison lyrique.

Il rappelle que le principe fondamental est déjà acté: la FGTG deviendra l'employeur unique de l'ensemble du personnel. Toutefois, la mise en œuvre de ce principe nécessite un statut négocié, dont l'élaboration est toujours en cours. Il aurait souhaité que ce statut puisse être présenté au Conseil municipal avant la fin de la législature, mais constate que les discussions doivent encore se poursuivre. Il annonce donc que ce dossier sera finalisé par son ou sa successeur-e et qu'une résolution sera soumise en 2026, sans qu'une échéance plus précise puisse être avancée pour le moment.

M. Oberson prend ensuite la parole pour reconnaître que les négociations sont effectivement difficiles et progressent lentement. Il se félicite toutefois des avancées réalisées, précisant qu'une première lecture complète des statuts a d'ores et déjà été effectuée. Il admet qu'au début des discussions, il doutait de leur aboutissement, tant les enjeux semblaient complexes. Néanmoins, les progrès accomplis ont permis d'apporter des clarifications et de rassurer certaines parties prenantes. Il espère ainsi que certaines inquiétudes ont pu être apaisées et souligne que les discussions ont permis de mieux définir les droits et les obligations de chacun. Il conclut en rappelant que, bien que le travail ne soit pas encore terminé, les avancées sont encourageantes.

M^{me} Trousseau souligne que cette saison 2022-2023 était la première à se dérouler dans des conditions normales, après trois années marquées par la pandémie de Covid-19 et les nombreuses restrictions sanitaires.

Elle précise que la saison 2022-2023 a été abordée avec un esprit plus serein que les précédentes, permettant au GTG de se recentrer sur ses missions premières, à savoir la production de spectacles lyriques et de danse. Le programme artistique de cette saison s'articulait autour du thème Mondes en migration, avec un «s» à Mondes, une thématique qui a permis d'explorer une riche variété d'œuvres lyriques et chorégraphiques autour des notions de voyage, de migration et de quête intérieure ou spirituelle.

Pour illustrer ces propos, elle évoque d'abord quelques images emblématiques des réalisations artistiques de la saison, avant de présenter les grandes productions qui ont jalonné l'année. La saison a débuté par une œuvre d'envergure, *La Juive* de Fromental Halévy, qui aborde les tensions liées au fanatisme religieux et aux conflits entre juifs et chrétiens. Cette production a été suivie de *Káta Kabanová* de Leoš Janáček, un drame intimiste qui a été acclamé par un public de fins connaisseurs du compositeur. Puis est venue *Marie Stuart*, deuxième volet de la trilogie autour des Tudors.

L'année 2023 a débuté avec *Parsifal*, chef-d'œuvre wagnérien centré sur une quête spirituelle, celle de la rédemption et de la purification à travers la compassion et l'innocence, un thème qui demeure d'actualité en 2024 et 2025. Ont suivi *Le retour d'Ulysse dans sa patrie*, *Lady Macbeth*, et, toujours en lien avec la thématique Mondes en migration, une création contemporaine poignante: *Voyage vers l'espoir*, composée par Christian Jost. Inspiré du film suisse du cinéaste Xavier Koller, couronné par un Oscar en 1991, cet opéra relate l'histoire d'une famille kurde qui quitte sa patrie pour chercher une vie meilleure en Suisse. La saison s'est conclue avec *Nabucco* de Verdi, dont les représentations ont marqué les esprits, notamment grâce à l'interprétation du célèbre «Va, pensiero» par le chœur du GTG, qui a su tenir la dernière note dans un pianissimo d'une exceptionnelle qualité technique et vocale.

Elle poursuit en évoquant l'accueil chaleureux réservé par le public genevois à Sidi Larbi Cherkaoui, nouveau directeur du Ballet du Grand Théâtre, qui a présenté en début de saison une reprise de ses chorégraphies *Faunes* et *Noetic* au Château rouge d'Annemasse dans le cadre du Festival de la Bâtie. Par la suite, il a dévoilé sa première création pour le GTG en collaboration avec Damien Jalet, intitulée *Monde flottant*, en parfaite adéquation avec le thème de la saison. D'autres productions ont suivi, notamment *Sutra* au Bâtiment des Forces-Motrices (BFM) et *Traces*. La saison a également été ponctuée par cinq récitals mettant à l'honneur tant des artistes de renommée internationale que de nouveaux talents, ainsi qu'un concert du Nouvel An très apprécié, interprété par Marina Viotti, que certains ont pu voir lors de la cérémonie d'inauguration des Jeux olympiques.

Elle évoque ensuite les activités destinées aux familles et au jeune public organisées dans le cadre de La Plage. Concernant la fréquentation, elle indique

que plus de 70 000 spectateurs et spectatrices ont assisté aux 72 représentations d'opéras, de ballets et de récitals au cours de la saison 2022-2023, contre 64 000 la saison précédente. A ces spectacles s'ajoutent les événements organisés en parallèle: 74 manifestations dans le cadre de La Plage, réunissant environ 10 000 personnes, dont 5000 venues assister à la retransmission en plein air de *Nabucco* au parc des Eaux-Vives.

Elle souligne que le GTG a également développé des initiatives en direction des publics éloignés des institutions culturelles, accueillant plus de 2000 bénéficiaires d'organismes sociaux ou d'associations soutenues par des mécènes. Des récitals pour les seniors, diverses actions de médiation et des programmes éducatifs ont permis d'atteindre près de 4000 élèves, dont 2500 issus du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), 1500 d'écoles privées et 54 enfants en bas âge venant de crèches. En parallèle, près de 100 visites guidées ont été organisées à destination du grand public, des scolaires, des mécènes et d'autres partenaires. Enfin, dans un esprit d'ouverture et de collaboration avec la cité, le GTG a travaillé avec une cinquantaine d'acteurs culturels, associatifs et académiques.

Sur le plan artistique, elle constate que les productions de la saison ont rencontré un vif succès auprès du public genevois ainsi que de la presse locale et internationale. Elle mentionne la parution de 865 articles et émissions télévisées ou radiophoniques consacrés au GTG, notamment dans *Le Frankfurter Allgemeine Zeitung*, France Culture, *Le Monde*, *Paris Match* et *Le Figaro*, ce qui a contribué à renforcer le rayonnement de l'institution au-delà des frontières genevoises. Elle rappelle également que le GTG a été nommé parmi les six meilleures maisons d'opéra du moment lors des International Opera Awards.

Concernant l'aspect financier, elle indique que l'institution est pratiquement à l'équilibre, avec un chiffre d'affaires de 32,5 millions de francs et une perte marginale de 0,15%. Cet équilibre a été rendu possible grâce à plusieurs facteurs: le succès de *Nabucco*, qui a affiché complet presque tous les soirs, la forte fréquentation du Ballet, sous l'impulsion de Sidi Larbi Cherkaoui, ainsi que des efforts conséquents pour développer les revenus issus de coproductions. De plus, le mécénat s'est accru de manière significative, atteignant un montant de près de 9 millions de francs grâce à l'action conjointe de la direction générale, du président M. Cahn et de M. Oberson.

Elle insiste toutefois sur le fait que, bien que cette évolution soit positive, elle rend le GTG plus dépendant de ses partenaires financiers. Par ailleurs, la billetterie, qui représente 22% des recettes, a été affectée par une baisse de fréquentation post-Covid, une tendance observée dans l'ensemble du secteur culturel européen. Face à cette réalité, des efforts ont été entrepris pour optimiser les dépenses artistiques et compenser le manque à gagner.

Enfin, elle souligne les défis à venir. La question du renouvellement et du développement des publics demeure cruciale, notamment en raison du vieillissement de la population. La tarification est également un sujet de réflexion, un équilibre délicat devant être trouvé entre le taux de remplissage et l'accessibilité. De plus, les départs à la retraite, particulièrement nombreux dans les ateliers, nécessitent un renouvellement progressif du personnel, ce qui peut être complexe compte tenu de la rareté de certaines compétences.

Elle conclut en évoquant les outils de suivi budgétaire mis en place, notamment l'implémentation du logiciel Power BI, permettant une gestion en temps réel des engagements financiers. Elle salue cette avancée, qui remplace progressivement l'utilisation d'Excel, auparavant très laborieuse. Malgré ces améliorations, elle rappelle que la structure financière du GTG, avec ses charges fixes et ses engagements artistiques pris plusieurs années à l'avance, limite sa réactivité budgétaire à court terme. Enfin, avant de conclure, elle mentionne les avancées en matière de numérisation et le développement d'un outil de gestion de la relation client.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si un benchmark a été réalisé avec d'autres maisons d'opéra comparables en ce qui concerne le taux de remplissage. Il s'interroge sur la position du GTG par rapport à ces institutions. Il questionne également l'existence d'une ambition chiffrée, définie par la direction artistique, quant au taux de remplissage idéal à atteindre.

M. Cahn répond qu'il est évident que l'objectif est de remplir la salle, mais qu'il convient de rester réaliste. Il rappelle que les saisons récentes ont été particulièrement difficiles en raison des conséquences de la pandémie de Covid-19 et du fait que les budgets avaient été établis avant la crise sanitaire. Il souligne que le but reste d'atteindre un équilibre financier et d'assurer la viabilité des comptes. Il souligne que la saison en question constitue la première vraie saison post-Covid. Les taux de fréquentation étaient alors très différents à l'automne 2019. Concernant le benchmark, il estime que la comparaison est particulièrement difficile, car il n'existe pas d'équivalent strict en Suisse. Il précise que l'Opéra de Lausanne a une jauge équivalant à la moitié de celle du GTG, dans une ville qui n'est pas beaucoup plus petite, mais où le bassin de population est plus large. L'Opéra de Zurich, quant à lui, est d'une taille similaire, mais fonctionne sur un modèle structurel très différent, avec un répertoire plus dense et une ville nettement plus grande. Il note que la comparaison avec des maisons étrangères est également compliquée, notamment en raison des écarts de prix des billets. Il cite l'Opéra de Lyon comme l'institution la plus proche géographiquement, tout en précisant que sa politique tarifaire est très différente de celle du GTG.

M^{me} Trousseau ajoute que, au-delà du taux de remplissage, qui dépend de la capacité de la salle et du bassin de population, il est intéressant d'observer son évolution dans le temps. Elle relève une tendance générale à la baisse, allant de 10% à 20% selon les maisons d'opéra. Elle indique que certaines structures plus petites, comme le Théâtre Orchestre de Bienne Soleure, qui ne compte que 300 places, ont subi des pertes moindres. Elle explique que la composition du public joue également un rôle important. Elle observe, en effet, une augmentation des spectateurs achetant des billets individuels et une diminution du nombre d'abonnés. Elle souligne que les théâtres disposant d'un bassin d'abonnés plus important bénéficient d'une stabilité accrue.

M. Cahn complète cette analyse en indiquant que le GTG compte 28% d'abonnés contre 72% d'acheteurs de billets individuels. Il précise que cette situation impose un travail marketing particulièrement créatif pour attirer continuellement de nouveaux spectateurs. Il y voit néanmoins une opportunité, puisque cela permet de ne pas se reposer sur un public constant et favorise une démocratisation de l'institution. Il note toutefois que les productions très populaires, comme *Nabucco*, se vendent aisément, tandis que les œuvres plus exigeantes nécessitent un effort accru pour attirer un public.

M. Oberson insiste sur l'importance accordée à cette question au sein du GTG. Il indique que des études internes ont été menées pour améliorer les stratégies marketing et renforcer la participation du public. Il se veut optimiste, estimant que les taux de remplissage connaissent une progression lente mais certaine. Il souligne toutefois la difficulté d'établir des comparaisons avec l'Opéra de Zurich, qui fonctionne selon un modèle de répertoire, où une même œuvre est jouée à différents moments tout au long de l'année. Il oppose ce système à celui du GTG, où les productions sont concentrées sur une période de cinq à sept représentations successives, rendant toute comparaison de taux de remplissage plus complexe.

M. Cahn rappelle qu'il existe peu de maisons d'opéra dans le monde fonctionnant toute l'année avec une salle de 1600 places, ce qui constitue un atout, mais aussi un défi, compte tenu du bassin de population. Il constate que l'Opéra de Zurich, qui a une capacité de 1200 places, ou l'Opéra de Lyon, qui en compte 1100 pour une ville de même taille, sont dans une situation plus avantageuse. Il insiste sur le fait que la taille de la salle et la population locale influencent fortement les taux de remplissage. Il explique que, pour optimiser la viabilité des productions, le GTG mise sur la coproduction, ce qui permet aux œuvres d'avoir une vie au-delà de Genève. Il mentionne également une étude en cours, intitulée l'«Eil du public», qui analyse le bassin de spectateurs et les pratiques du public.

Le commissaire revient sur la question de la comptabilité et relève que les premiers chiffres exposés ne prennent pas en compte l'apport de la Ville de

Genève, tandis que le graphique de répartition des charges, lui, intègre cet élément. Il demande si un tableau consolidé existe, intégrant l'ensemble des résultats du GTG, du service municipal et de la Fondation.

M^{me} Trousseau précise que les charges immobilières présentées correspondent à des charges matérielles. Elle indique que la mise à disposition du bâtiment par la Ville de Genève n'est pas prise en compte dans ce tableau et que seule la Fondation est considérée.

M. Kanaan affirme que ce type de consolidation est possible et que, prochainement, une approche budgétaire intégrée sera mise en place. Il assure que l'institution est en mesure de fournir un tableau global prenant en compte toutes les rubriques, y compris l'apport de la Ville.

M^{me} Trousseau ajoute que ce tableau figure en dernière page du rapport d'activité distribué aux membres. Elle précise que ce document intègre les subventions non monétaires de la Ville de Genève ainsi que les charges de personnel couvertes par celle-ci.

M. Kanaan estime qu'il serait pertinent de disposer d'un document consolidé, précisant que le budget du GTG s'élève à 65 millions de francs, dont 42 millions de francs proviennent de la Ville de Genève. Il souligne que ce ratio est intéressant à analyser.

M. Cahn compare ces chiffres à ceux de l'Opéra de Zurich, dont le budget atteint 120 millions de francs. Il fait remarquer que le GTG fonctionne avec des coûts et un volume de prestations équivalents à la moitié de ceux de Zurich.

Le commissaire s'interroge ensuite sur le statut du bâtiment du GTG. Il demande s'il reste inscrit au patrimoine administratif de la Ville de Genève et s'il pourrait être transféré à la Fondation ou s'il continuera d'être mis à disposition via une convention.

M. Kanaan répond qu'un transfert du bâtiment à la Fondation serait particulièrement complexe. Il précise que le Canton et la Ville conviennent qu'un tel changement nécessiterait une opération délicate, notamment en raison des critères de valorisation des actifs. Il mentionne que ce questionnement concerne également d'autres institutions, comme la Bibliothèque de Genève (BGE) ou le Musée d'art et d'histoire (MAH). Il confirme que le bâtiment restera propriété de la Ville de Genève, avec une mise à disposition et une prise en charge des coûts. Il détaille les dépenses en deux niveaux: d'une part, l'entretien courant, pris en charge par la Direction du patrimoine bâti (DPBA), pour un montant annuel avoisinant un million de francs; d'autre part, les investissements futurs, qui nécessitent des crédits spécifiques. Enfin, il indique qu'un groupe de travail dédié est en cours de négociation pour définir précisément les modalités de cette consolidation financière.

Une commissaire indique avoir deux questions. La première concerne l'évolution du public du GTG, notamment l'intention initiale d'ouvrir et de diversifier l'audience en rendant l'institution plus accessible à un public varié, notamment aux jeunes, mais pas uniquement. Elle rappelle également la volonté de renforcer les collaborations avec des entités diverses et s'interroge sur l'impact de la période Covid sur ces ambitions. Elle évoque, parmi les outils mis en place, l'initiative de La Plage et demande s'il est possible d'obtenir un retour sur l'évolution et le suivi de ces efforts.

M. Cahn répond que le public du GTG s'est rajeuni, bien que de manière non fondamentale. Il souligne néanmoins que, partout ailleurs, le public des maisons d'opéra tend à vieillir, ce qui rend ce rajeunissement significatif. Il insiste sur la nécessité de poursuivre cet effort et attribue en partie cette difficulté au prix des billets, malgré l'existence de mécénats permettant de proposer des tarifs à 17 francs. Il précise que, si cette tendance ne concerne pas spécifiquement la saison 2022, le GTG a tout de même engagé une collaboratrice dédiée à la diversité culturelle. Cette initiative vise à élargir l'audience en attirant des spectateurs issus de milieux et de cultures traditionnellement sous-représentés au sein de l'institution.

Il met également en avant les collaborations mises en place avec des associations qui distribuent des billets à des publics défavorisés, que ce soit sur le plan financier ou culturel. Il observe que, si ces billets étaient auparavant peu utilisés, ils sont désormais attribués en totalité, avec une demande croissante. Il considère cet élément comme un indicateur du progrès accompli dans ce domaine. Concernant les collaborations, il précise que le GTG compte actuellement une cinquantaine de partenaires ou associations variées, qui ont contribué à enrichir son activité, notamment au cours de la saison 2022-2023. Il attribue cette expansion aux actions menées dans le cadre de La Plage, sans lesquelles les possibilités de projets conjoints avec des partenaires culturels ou sociaux auraient été nettement réduites.

Il estime que ces initiatives ont permis au GTG de mieux s'ancrer dans le tissu social et associatif. Il rappelle toutefois que les préjugés liés à l'opéra, parfois enracinés depuis plusieurs décennies, voire depuis plusieurs siècles, ne disparaîtront pas en seulement cinq ans. Il se réjouit néanmoins du travail accompli et du changement progressif de perception du public, qui se sent désormais plus à l'aise au sein de l'institution, comparé à la situation d'il y a une dizaine d'années.

M. Oberson renforce cette idée en affirmant que le public du GTG s'est largement diversifié. Il cite en exemple des représentations organisées dans des lieux atypiques, comme un spectacle mêlant musique électronique à l'Orchestre de Chambre de Genève (OCG), à L'Usine. Il évoque également des initiatives visant à «désacraliser» le bâtiment du GTG, qui peut paraître majestueux et impression-

nant pour certains publics. Il mentionne ainsi les «Light Nights», soirées ouvertes à tous, ainsi que le concept du «Sleep Over», qui permet aux spectateurs de passer la nuit dans l'institution. Il considère que ces initiatives sont particulièrement positives, car elles contribuent à faire du GTG un lieu accessible à tous.

La commissaire aborde ensuite une seconde question relative aux différents déplacements du GTG au fil des années. Elle rappelle qu'après un déménagement à la place des Nations, l'institution a finalement retrouvé son bâtiment historique, avant d'être de nouveau affectée par la pandémie de Covid-19. Elle souligne qu'un nouveau déplacement est désormais prévu et demande comment cette situation est intégrée dans le travail des équipes.

M. Oberson répond qu'il a été nommé président du GTG seulement quatre semaines avant la fermeture de l'institution en raison de la pandémie. Il évoque également les problèmes rencontrés avec la Cité des Nations, aujourd'hui totalement résolus, bien qu'il ait reçu une convocation au tribunal seulement six semaines après sa prise de fonction. Il précise que les travaux de rénovation, notamment ceux de la machinerie, étaient prévus de longue date et qu'ils entraîneront une fermeture temporaire d'un an, répartie sur deux saisons: six mois sur l'une et six mois sur l'autre. Il indique que le GTG sera alors relocalisé au BFM et affirme que les discussions en ce sens sont pratiquement finalisées. Il souligne néanmoins un enjeu de taille, à savoir la jauge plus réduite du BFM, qui nécessitera des adaptations dans la programmation. Il se veut toutefois confiant, affirmant que l'équipe du GTG est solide et qu'elle est en mesure de trouver des solutions adaptées.

Une commissaire s'interroge sur l'existence de billets dégriffés, en dehors de ceux proposés à 17 francs. Elle souhaite savoir si des offres de dernière minute sont mises en place, à l'image de certaines pratiques en Italie, où des réductions sont appliquées le soir même en cas de places disponibles.

M. Cahn répond que des billets à 20 francs sont disponibles, pour les moins de 27 ans, sous réserve de disponibilité. Il précise que ces billets sont largement utilisés et constituent une réduction importante, notamment pour les parents souhaitant accompagner leurs enfants. Concernant l'application de rabais de dernière minute pour le grand public, il indique que ce n'est pas la politique adoptée par le GTG, afin d'éviter que les spectateurs ne retardent systématiquement leur achat dans l'attente d'éventuelles réductions. A la place, il explique que l'institution mise sur le «flexible pricing», un système tarifaire encourageant l'achat anticipé en offrant des prix plus avantageux aux spectateurs qui réservent tôt. Il estime que cette stratégie fonctionne bien et permet d'optimiser les recettes.

La commissaire questionne ensuite M. Cahn sur l'évolution des horaires des représentations.

M. Cahn indique que les représentations du dimanche après-midi rencontrent un franc succès. Il indique que les horaires sont ajustés en fonction des jours de la semaine et du type de public visé. Il précise que, durant la semaine, certains spectacles commencent plus tôt afin de permettre aux spectateurs de venir directement après le travail sans rentrer trop tard chez eux. À l'inverse, les représentations du jeudi, vendredi et samedi ont tendance à débiter plus tard, en cohérence avec les habitudes du public. Il note que le lundi et le mercredi sont peu concernés par cette problématique, car ces jours connaissent une faible programmation. Enfin, il souligne que les représentations du dimanche en début d'après-midi sont particulièrement appréciées du public venant de l'extérieur de Genève, car elles facilitent les déplacements.

Un commissaire s'interroge sur la composition du mécénat et du sponsoring du GTG. Il note que, bien que les abonnements annuels connaissent une certaine baisse, le mécénat, quant à lui, semble augmenter. Il se demande si ce phénomène est principalement dû à des mécènes particuliers ou si des institutions prennent le relais.

M. Cahn explique que le mécénat est très diversifié et repose en grande partie sur des fondations. Il souligne que, dans un contexte financier difficile, notamment après la période du Covid, le public est parfois moins disposé à soutenir l'institution. Néanmoins, le GTG a réussi à mobiliser de nombreux mécènes intéressés par ses activités, ce qui a permis de maintenir un niveau artistique élevé. Il précise que, sans ce soutien, il aurait peut-être été nécessaire de renoncer à certains artistes ou à certaines mises en scène. Il observe que la tendance actuelle est à une diminution du «sponsoring corporate» au profit des contributions de fondations et d'individus. Il distingue également les fondations des sponsors commerciaux, ces derniers recherchant généralement un retour sur investissement. Il constate que cette évolution n'est pas propre au GTG, mais qu'elle se vérifie à l'échelle mondiale dans le domaine culturel, à l'exception du sport.

Un commissaire exprime sa reconnaissance envers l'ensemble de l'équipe pour son travail, notamment en matière de démocratisation de l'opéra. Il souligne l'importance de cette mission et félicite particulièrement M. Cahn et M. Oberson pour leur engagement. Il souhaite cependant aborder la question des critiques du public et demande comment le GTG réagit aux remarques des spectateurs.

M. Cahn répond que les retours du public sont variés. Il indique que certains spectateurs envoient des lettres, qu'ils soient satisfaits ou non. Il précise que des enquêtes de satisfaction sont régulièrement menées auprès du public afin d'évaluer son ressenti. D'une manière générale, il constate que la majorité des spectateurs sont très satisfaits, même si certaines voix dissonantes se font entendre. Il note que les critiques sont parfois exprimées de manière véhémente et que les plaintes les plus marquantes viennent souvent d'une minorité plus vocale. Tou-

tefois, il affirme que l'institution reste à l'écoute de son public et que les commentaires sont pris en compte. Il observe que, lorsqu'un spectateur exprime une insatisfaction, cela concerne souvent des aspects pratiques, comme la lenteur du service au bar ou la durée des représentations, plutôt que des choix artistiques. Il reconnaît que certaines mises en scène audacieuses peuvent susciter des réactions contrastées, mais rappelle que le GTG s'adresse à un public large, y compris à l'international, et qu'il est donc impossible de satisfaire tout le monde en permanence.

M. Oberson rebondit sur cette question en soulignant que les critiques reflètent souvent une opposition entre une vision traditionnelle de l'opéra et une approche plus moderne. Il raconte qu'il reçoit personnellement des lettres de spectateurs regrettant l'absence de mises en scène conformes à l'image classique de Mozart, avec perruques et décors d'époque. Il affirme ne pas être opposé à cette vision, mais insiste sur la nécessité de faire évoluer l'institution. Il rappelle que, pour assurer la pérennité du GTG, il est indispensable de rajeunir le public et d'attirer de nouvelles générations de spectateurs. Il reconnaît que les choix artistiques les plus audacieux peuvent diviser, mais souligne qu'ils sont également ceux qui attirent le plus de jeunes spectateurs. Il considère qu'un équilibre subtil doit être trouvé entre respect de la tradition et modernisation, afin d'éviter que l'opéra ne se fige dans le passé et ne perde progressivement son audience.

La présidente exprime son admiration pour les efforts du GTG en faveur de la jeunesse. Elle souligne que le rajeunissement du public constitue une priorité et partage le témoignage d'une jeune fille de 13 ans qui considérerait l'opéra comme un art réservé aux personnes âgées. Elle observe que l'opéra, en raison de sa durée, peut être perçu comme difficilement accessible pour les jeunes générations, habituées à des formats plus courts et plus immédiats. Elle souhaite également aborder la question du coût des représentations et rapporte un commentaire entendu récemment, selon lequel l'opéra resterait une culture d'élite, en raison des prix élevés. Elle cite l'exemple d'une famille de quatre personnes ayant dû déboursier plus de 600 francs pour assister à un spectacle et interroge M. Cahn sur la possibilité, pour une famille, de bénéficier des billets à 20 francs. Elle demande si ces tarifs permettent réellement à des parents d'emmener leurs enfants à l'opéra à moindre coût.

M. Cahn rappelle que l'achat anticipé est essentiel pour bénéficier des tarifs réduits. Il précise que les billets à 20 francs ne sont pas disponibles en permanence et que l'offre cesse dès que le taux de remplissage atteint un certain seuil. Il insiste sur le fait que l'institution doit assurer ses revenus et qu'un équilibre doit être trouvé entre accessibilité et viabilité financière. Il conseille ainsi aux familles intéressées d'acheter leurs places le plus tôt possible afin de leur garantir l'accès aux tarifs réduits. A titre d'exemple, il mentionne que, pour une représentation de

La Traviata, il est préférable de réserver dès maintenant plutôt que d’attendre la fin du mois de mai, si la première a lieu à la mi-juin.

Séance du 1^{er} avril 2025

Discussion et prises de position

Un commissaire de l’Union démocratique du centre se félicite de l’intervention de la Surveillance des communes, qui a procédé à une modification du projet de statut de la FGTG. Cette modification permet désormais à la commission des finances d’auditionner la Fondation dans le cadre de l’examen de ses comptes futurs. Il souligne que, sans cette modification du statut, précédemment validée par une majorité du Conseil municipal sur proposition de M. Kanaan, la commission n’aurait plus été en mesure d’auditionner la Fondation pour les années à venir. Il remercie la Surveillance des communes d’avoir rectifié cette situation.

Une commissaire d’Ensemble à gauche indique qu’à la suite de l’étude des comptes en commission, elle a pris connaissance d’un communiqué de presse émanant des syndicats et des commissions du personnel. Ces derniers expriment une vive inquiétude concernant le processus de négociation en cours, qui n’a, à ce jour, abouti à aucun résultat concret. Bien qu’elle reconnaisse que ces préoccupations ne relèvent pas directement des comptes 2022-2023, ce contexte l’empêche de voter favorablement à cette proposition.

Vote

La présidente met aux voix le vote de la proposition, qui est acceptée par 14 oui (4 S, 3 Ve, 1 MCG, 2 LC, 3 PLR, 1 UDC) contre 1 non (EàG).